

**Assemblée générale**

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale
30 novembre 2005
Français
Original: anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 19^e séance**Tenue au Siège, à New York, le jeudi 1^{er} novembre 2005, à 9 h 30*Président :* M. Toscano (Vice-Président)..... (Suisse)**Sommaire**

Point 38 de l'ordre du jour : Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (*suite*)

Point 53 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (*suite*)

Point 73 de l'ordre du jour : Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions (*suite*)

b) assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

05-58161 (F)



En l'absence de M. Wali (Nigeria), M. Toscano (Suisse), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 9 h 45.

Point 38 de l'ordre du jour : Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (suite) (A/C.2/60.L.11)

Présentation du projet de résolution A/C.2/60/L.11

1. **M. Elfarnawany** (Égypte) dit que Cuba s'est jointe aux auteurs du projet de résolution.

2. Le projet de résolution énonce un certain nombre de principes internationaux reconnus concernant la souveraineté permanente sur leurs ressources naturelles, des peuples sous occupation étrangère et il suit les principes de la Charte des Nations Unies et un certain nombre de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ainsi que d'autres principes généralement associés à la légitimité internationale. Le but est d'améliorer une situation qui se détériore gravement.

Point 53 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (A/60/8, Supplément n° 8, A/60/168 et A/60/347-E/2005/60)

3. **M^{me} Tibaijuka** (Directrice exécutive, Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)) dit que les États membres accordent de plus en plus d'importance à diverses questions concernant les établissements humains exposées dans le Programme pour l'Habitat et redéfinies dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le rapport de la vingtième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat (A/60/8) souligne qu'il est nécessaire que la communauté internationale s'intéresse particulièrement aux questions essentielles posées par l'urbanisation rapide et la crise concomitante de la pauvreté dans les villes. Beaucoup de ces questions, visées dans des résolutions du Conseil d'administration, ont été exposées à nouveau récemment dans le Document final du Sommet mondial de 2005.

4. Divers facteurs se conjuguent pour faire que les citadins pauvres les plus démunis ont encore moins que les autres accès aux soins de santé et à l'éducation et sont exposés plus que d'autres aux maladies, preuve de l'incapacité collective à faire face à l'urbanisation rapide et aux conséquences de la mondialisation. Le succès des OMD dépend de plus en plus de la capacité des gouvernements et de leurs partenaires de la société civile à rendre les villes grandes et moyennes plus équitables et accueillantes pour tous. Le combat pour les OMD se gagnera ou se perdra dans ces villes.

5. En application des résolutions que l'Assemblée générale et le Conseil d'administration ont adoptées pour appuyer l'objectif 7 afin de garantir la durabilité de l'environnement, la mise en place de la Facilité pour la réfection des taudis a beaucoup progressé. Elle en est encore au stade de la conception mais a reçu un financement initial de 20 millions de dollars É.-U. du Gouvernement britannique et du Gouvernement suédois et est mise à profit depuis un an dans 15 pays d'Afrique et d'Asie. Conçue pour travailler avec les gouvernements, les habitants des taudis et les institutions financières locales afin de mobiliser les investissements, elle appliquera des méthodes novatrices pour financer un développement urbain favorable aux pauvres en faisant une grande place au capital local, et elle associe l'assistance technique et des financements séminaux pour susciter des partenariats et créer des montages financiers qui permettront d'améliorer les taudis et de développer l'infrastructure urbaine. Le premier projet pilote de garantie du crédit, appliqué en République-Unie de Tanzanie avec des coopératives de femmes dans le secteur du logement, a déjà atteint un rapport de 1 à 4 : pour chaque dollar É.-U. garanti par la Facilité, une banque privée a prêté 4 dollars à des emprunteurs à faible revenu, ce qui prouve que ce mécanisme recèle un immense potentiel de financement pour les logements des pauvres.

6. Le Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement a été créé et a déjà été doté de 50 millions dollars É.-U. par les Gouvernements de la Norvège, du Canada, des Pays-Bas et de la Suède. Il mobilisera des moyens financiers et des investissements internationaux pour des projets utiles aux pauvres grâce à une combinaison judicieuse de dons et de prêts. Il a réuni plus d'un milliard de dollars É.-U. destinés à l'amélioration de l'adduction d'eau et de l'assainissement dans des peuplements spontanés

dans plus de 30 villes d'Afrique et d'Asie, il appuie aussi des initiatives à impact rapide visant à atteindre en cinq ans les OMD concernant l'eau et l'assainissement dans des villes secondaires de deux grands bassins transnationaux, celui du lac Victoria et celui du Mékong. La Chine et la Thaïlande apportent aussi une contribution à ce dernier projet.

7. Les deux projets, exécutés en collaboration étroite avec le groupe de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement et d'importants donateurs bilatéraux, montrent que des partenaires très divers pourraient être mobilisés au service de ces objectifs, y compris avec les autorités locales et la société civile. Néanmoins, il s'agit seulement de deux démonstrations qui devront être considérablement élargies au cours des cinq prochaines années pour accélérer et soutenir les résultats obtenus au niveau mondial par rapport aux objectifs. À ce sujet, l'accent est mis sur l'édification de capacité, la gestion des communes et l'amélioration des quartiers, ainsi que les services d'eau et d'assainissement. M^{me} Tibaijuka remercie à cette occasion les gouvernements qui ont appuyé les initiatives et demande instamment aux autres de faciliter de même l'application du Programme pour l'Habitat et le succès de l'OMD 7.

8. Les taudis posent un défi croissant : on s'attend que le chiffre actuel d'un milliard de personnes qui y vivent soit multiplié par deux d'ici à 2030. Bien que le Rapport mondial sur les établissements humains pour 2005 ait conclu que les investissements malheureusement insuffisants consacrés au logement des pauvres montrent que l'on accorde singulièrement peu d'attention à l'urbanisation de la pauvreté, M^{me} Tibaijuka a régulièrement échoué à convaincre les responsables politiques de la gravité de la crise du développement urbain. Les questions de planification, de logement et d'abris sont à peine abordées. Elle demande donc instamment aux gouvernements d'œuvrer avec les directeurs du Programme pour l'habitat afin de faire de la lutte contre les taudis et du développement durable des villes un sujet de premier plan et d'appuyer leur viabilité financière au moyen de contributions pluriannuelles. On évaluera la présence d'ONU-Habitat dans les pays afin de l'intégrer à la stratégie à moyen terme et au plan international.

9. Avec l'appui d'ONU-Habitat et la participation financière ainsi que l'appui officiel de l'Union africaine, la première session de la Conférence

biennale des ministres africains sur le logement et le développement urbain s'est tenue en janvier 2005 à Durban. La Conférence sera, au niveau régional, le mécanisme consultatif chargé d'atteindre les buts du Programme pour l'Habitat et d'accélérer la réalisation par l'Afrique des buts de développement convenus au niveau international. Des consultations sont en cours en vue de la tenue, en 2006, de la première Conférence ministérielle pour l'Asie et le Pacifique et ONU-Habitat facilite l'échange d'acquis de l'expérience entre la Conférence des Ministres africains sur le logement et le développement urbain et les autorités chargées du développement du secteur du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes. Cette conférence, en même temps qu'une autre qui est prévue en Asie pour 2006, contribuera fortement à l'application des dispositions du paragraphe 30, relatif à la coopération Sud-Sud, du Document final du Sommet.

10. Afin de faire connaître globalement ces questions, la troisième session du Forum urbain mondial, prévue pour juin 2006, se tiendra au Canada, à l'invitation du gouvernement, et son thème principal sera le développement urbain durable. Indubitablement, elle sensibilisera à ce sujet un vaste éventail de représentants de gouvernements et de la société civile. La Banque mondiale fournira des installations de vidéoconférence pour une manifestation à ce sujet sur Internet qui durera 72 heures, ce qui permettra à des gens du monde entier et de tous les milieux, y compris des habitants de taudis, d'exposer leurs vues sur les questions qui se posent à une planète en urbanisation rapide.

11. Au sujet des campagnes mondiales actuelles sur la sécurité d'occupation et la bonne gouvernance, on ne réussira à éliminer la pauvreté dans les villes et on n'atteindra l'objectif d'un « logement pour tous » prévu par le Programme pour l'Habitat que si le droit à la ville est reconnu aux pauvres qui y vivent. Les taudis, parce qu'ils sont un phénomène spontané, sont illégaux, sont privés de l'infrastructure de base et ne sont pas desservis par les services publics mais ils représentent l'atout des habitants pauvres des villes dans la société. Le principe de ces campagnes et du travail normatif consacré aux établissements urbains consiste à transformer cet atout et ce capital social minimales en un actif tangible qui libérera les habitants pauvres des villes du cycle vicieux de la pauvreté. Dans cet esprit, et selon l'approche au logement

reposant sur les droits, ONU-Habitat et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme continuent à appliquer le Programme des Nations Unies pour le droit au logement.

12. La série de catastrophes de 2005 a eu des conséquences tragiques par les morts et les pertes matérielles qu'elle a provoquées et aussi en détruisant des moyens d'existence et en déplaçant des communautés entières. Malgré la réaction généreuse et rapide de la communauté internationale, l'ampleur des destructions a montré que la prévention et la reconstruction durable des logements et des moyens d'existence des victimes dépendent d'une planification et d'une gestion durables des établissements humains : il faut adopter et appliquer des codes mieux adaptés d'occupation des sols et de construction et concevoir dès le début les opérations de secours humanitaires comme des passerelles vers le développement. Le nombre et le sort des personnes déplacées de l'intérieur et la longueur de leurs séjours dans des abris de fortune nécessitent des solutions durables associant une action d'urgence à court terme et un programme de développement à long terme. En collaboration avec ses partenaires, ONU-Habitat a élaboré un cadre conceptuel et des lignes d'orientation opérationnelles sur le thème des secours et d'une reconstruction durables.

13. ONU-Habitat a été invité à participer au Comité exécutif pour les affaires humanitaires et au Groupe de travail du Comité permanent interorganisations à Genève. Il est déterminé à jouer un rôle accru dans le renforcement de la riposte collective de l'ONU visant à trouver des solutions concernant le logement, les sols et les biens dans les situations postérieures aux catastrophes et à favoriser l'application des dispositions du paragraphe 132, relatives aux personnes déplacées de l'intérieur, du Document final du Sommet mondial. M^{me} Tibaijuka appelle la Commission à faciliter la participation d'ONU-Habitat en qualité de membre de plein droit, à ce groupe de travail, dans l'intérêt du travail humanitaire.

14. À sa treizième session, la Commission du développement durable a consacré l'essentiel de son attention à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains, qui sont les trois piliers du développement durable. Ses conclusions, qui ont inspiré le libellé de l'alinéa m) du paragraphe 56 du Document final du Sommet, soulignent pour la première fois qu'il importe de prévenir l'apparition des

taudis. M^{me} Tibaijuka invite instamment les pays qui sont en mesure de le faire à fournir des terrains sur lesquels les habitants des taudis puissent construire des habitations.

15. Depuis que M^{me} Tibaijuka occupe le poste de Directrice exécutive, c'est-à-dire en cinq ans, les contributions financières à ONU-Habitat ont quadruplé; elle remercie les États membres qui en sont la cause. Néanmoins, ces fonds proviennent d'une poignée de pays. Elle demande donc instamment à la Commission de faire en sorte que la réforme actuelle de l'ONU ait pour effet de permettre à ONU-Habitat d'exercer ses activités selon le même principe des cotisations volontaires que le Programme des Nations Unies pour l'environnement, dont le siège est à Nairobi.

16. Parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, M^{me} Mills (Jamaïque) dit qu'ils continuent de vouloir atteindre les objectifs en matière d'établissements humains, y compris ceux qui concernent la réfection des taudis. Convaincus que la solution fondamentale et la plus durable au dilemme posé par les établissements humains réside dans la réduction de la pauvreté grâce au développement de l'emploi et de l'ouverture des marchés aux biens et services produits par les travailleurs semi-qualifiés et qualifiés, ils reconnaissent l'importance de la dimension urbaine de l'élimination de la pauvreté et la nécessité d'intégrer les questions concernant l'eau et l'assainissement dans une large approche aux établissements humains. Il faut pour cela non seulement des politiques macroéconomiques nationales appropriées mais aussi des politiques internationales favorables.

17. La pauvreté est à ce point persistante et les maladies si répandues et les catastrophes naturelles se reproduisent si souvent et sont si dévastatrices, particulièrement dans les pays en développement, que non seulement les capacités se trouvent réduites mais aussi, à ce qu'il semble, qu'une grande partie des investissements consacrés aux établissements humains devront servir à remplacer les constructions détruites au lieu d'en construire de nouvelles.

18. De nombreux pays en développement ont du mal, entre autres, à trouver les ressources nécessaires pour assurer le service de leur dette : la communauté internationale doit donc tenir sa promesse de les épauler en leur fournissant les ressources dont ils ont besoin, en développant leurs capacités, en leur

transférant des technologies et en améliorant leur environnement pour le rendre favorable.

19. La Fondation des Nations Unies pour l'habitat a absolument besoin de contributions financières accrues et prévisibles pour mettre en oeuvre globalement et en temps utile le Programme pour l'habitat, la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau Millénaire, et aussi atteindre les OMD concernant l'eau, l'assainissement et la réfection des taudis. Le Groupe des 77 et la Chine appellent à appuyer financièrement ONU-Habitat par un accroissement des contributions sans affectation particulière et invite les gouvernements à fournir un financement sur plusieurs années pour l'exécution des programmes ainsi que pour la constitution du capital du Programme et de sa Facilité pour la réfection des taudis.

20. **M^{me} Liu Zhongxin** (Chine) dit que les principaux buts d'Habitat II concernant la fourniture d'un logement adéquat à tous, et la durabilité des établissements humains ne pourront être atteints que par des efforts nationaux effectifs et le renforcement de la coopération internationale dans un environnement extérieur solide.

21. La mise en oeuvre complète du Programme pour l'habitat appelle une action qui respecte la situation intérieure des pays et leur autonomie en matière de décisions. Cette action doit aussi avoir pour principe suprême le développement durable, avec la pleine participation de tous les secteurs de la société.

22. En plus de poursuivre les OMD qui concernent spécialement les établissements humains, le Gouvernement chinois a redoublé d'efforts en matière de réforme du logement rural et urbain et a accéléré la construction de logements. Dans le contexte du développement urbain et rural, diverses mesures ont été adoptées pour placer le développement du logement et des établissements humains au premier rang des priorités.

23. Actuellement, la Chine a un taux d'urbanisation de 40,5 % et elle est entrée dans une phase de développement rapide. Les conditions de logement et les droits et intérêts de la population en général, et particulièrement des familles à revenu faible et intermédiaire, se sont considérablement améliorés. Le gouvernement redouble aussi d'efforts pour formuler et appliquer des programmes écologiques et de protection de l'environnement à l'échelle du pays, au niveau des

régions et des communes et pour renforcer la protection des parcs naturels et des sites, afin de coordonner et de permettre le développement social, la mise en valeur et l'exploitation des ressources ainsi que la protection des milieux naturels et culturels. Le Gouvernement chinois a créé une distinction pour honorer les villes, les institutions et les particuliers qui apportent une contribution remarquable à l'amélioration des établissements humains et pour encourager les administrations locales à gérer globalement le milieu.

24. La Chine est prête à renforcer les échanges avec d'autres pays en vue du développement des établissements humains, afin de favoriser la poursuite du Programme pour l'habitat et d'atteindre les OMD, en vue de l'amélioration des établissements humains où qu'ils se trouvent.

25. **M. Ahmad** (Pakistan) reconnaît l'apport d'ONU-Habitat à l'atténuation des conséquences des catastrophes, l'assistance postérieure aux conflits ainsi qu'à l'assistance et à la coopération techniques au niveau des pays. Il faut des efforts accélérés et concertés au niveau international pour améliorer la vie des habitants des taudis et atteindre les OMD ainsi que les objectifs du Programme pour l'habitat.

26. Des politiques en faveur des pauvres insistant sur la sécurité d'occupation et l'accès à un logement à prix modéré sont plus nécessaires que jamais. La treizième session de la Commission du développement durable et le Sommet mondial de 2005 ont reconnu qu'il fallait une approche globale plurisectorielle et incluant de multiples acteurs à l'au, à l'assainissement et aux établissements humains et, à cette fin, les participants au Sommet ont lancé un nouvel appel à la fourniture urgente de ressources accrues.

27. **M. Ahmad** fait un certain nombre de recommandations pour garantir une approche globale axée sur les résultats ainsi que le renforcement d'Habitat. Il propose entre autres d'élargir l'assistance technique aux pays en développement, d'identifier les zones exposées aux catastrophes et des stratégies atténuant les effets des celles-ci, d'améliorer la coopération interorganisations et d'établir un véritable équilibre entre les activités normatives et les activités opérationnelles d'ONU-Habitat.

28. Au sujet particulièrement de la situation dans son pays, M. Ahmad rappelle à l'attention de la Commission que l'urbanisation pose des défis au

Pakistan, dont la population urbaine a un taux d'accroissement annuel de 4 %. Il expose certaines des mesures que son gouvernement a prises pour répondre au besoin accru de logements. Le tremblement de terre qui a frappé certaines régions du pays et le Cachemire en octobre 2005 a fait plus de 55 000 morts et a entièrement détruit l'infrastructure physique de la région touchée. Avec l'assistance et l'appui de la communauté internationale, le gouvernement pakistanais s'est résolument attaqué à la reconstruction d'une manière coordonnée.

29. M. Ahmad exprime l'espoir que la session de 2006 du Forum urbain mondial accroîtra les partenariats mondiaux et stimulera la réalisation de l'objectif 7. Il renouvelle l'engagement de son pays de s'acquitter de ses obligations internationales afin de promouvoir le développement durable.

30. **M^{me} Ovcharenko** (Fédération de Russie) dit que la coopération internationale concernant les établissements humains est une composante extrêmement importante du programme mondial de développement durable. La Fédération de Russie appuie la politique de renforcement progressif du rôle d'ONU-Habitat en tant qu'organisme de premier plan de l'ONU dans le domaine des établissements humains et elle prend note avec satisfaction les résultats obtenus par rapport aux objectifs d'ONU-Habitat et aux buts en matière d'établissements humains définis dans les OMD et le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg. Elle exprime son appui aux efforts déployés dans le cadre du Programme au service de campagnes mondiales visant à garantir le droit au logement et à surveiller les résultats obtenus par rapport aux buts de développement durable, entre autres pour éliminer les taudis et garantir l'accès à de l'eau potable sûre.

31. M^{me} Ovcharenko rappelle à l'attention de la Commission des questions urgentes comme la décentralisation de la gestion urbaine, le renforcement des organes autonomes locaux, la participation de la société civile, l'atténuation des conséquences des catastrophes, qu'elles soient naturelles ou provoquées par l'homme, et la fourniture de secours et d'une assistance humanitaire pour la reconstruction après les conflits. La poursuite de l'urbanisation et la persistance de graves problèmes économiques dans beaucoup de régions obligent la communauté internationale à prendre des mesures supplémentaires pour améliorer l'efficacité du travail d'ONU-Habitat.

32. La Fédération de Russie est convaincue de l'importance de la coopération entre ONU-Habitat et les organismes et institutions des Nations Unies ainsi que d'une interaction élargie avec les institutions de Bretton Woods et elle accueille avec satisfaction la création du poste de Directeur exécutif adjoint d'ONU-Habitat.

33. Soulignant l'importance des dimensions régionales et nationales des problèmes posés par la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, M^{me} Ovcharenko dit que sa délégation reconnaît pleinement l'ampleur des besoins en Afrique, en Asie et en Amérique latine mais que l'accès à de l'eau potable sûre, l'assainissement et la garantie d'une urbanisation durable représentent aussi des questions aiguës pour les pays dont l'économie est en transition. Une approche équilibrée dans le programme de travail d'ONU-Habitat favoriserait l'interaction avec les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est. De même, il faudrait accorder plus d'attention aux besoins en matière d'établissements humains des pays situés dans le grand Nord et dans les régions arctiques. En conclusion, M^{me} Ovcharenko met en relief la célébration de la Journée mondiale de l'habitat et d'autres initiatives qui signalent à l'attention du monde toute une gamme de problèmes et présentent une approche globale à leur solution.

34. **M. Swajaya** (Indonésie) dit que la communauté internationale a la volonté commune de mettre des établissements humains sûrs, sains et durables à la disposition de tous. La pauvreté, l'impact négatif de la mondialisation, la croissance démographique et les catastrophes naturelles pèsent directement sur la qualité des établissements humains et appellent un engagement résolu et une action tangible. Néanmoins, la plupart des pays en développement rencontrent de sérieuses difficultés financières, technologiques et institutionnelles pour relever ces défis. La mobilisation des ressources est donc essentielle pour l'application du Programme pour l'habitat. À ce sujet, l'Indonésie se félicite de la création par la Fondation des Nations unies pour l'habitat d'une division du financement des peuplements humains qui donnera à ONU-Habitat une base opérationnelle pour mobiliser des ressources au niveau des pays.

35. Il faut redoubler d'efforts pour appliquer le Programme pour l'habitat et garantir par là le développement durable des villes. L'Indonésie a eu le plaisir d'accueillir les manifestations célébrant la

Journée mondiale de l'habitat à Jakarta le 3 octobre 2005, sur le thème des objectifs du Millénaire pour le développement et la ville. À cette occasion, les principaux objets d'attention ont été le rôle de l'administration locale et la nécessité de concevoir des logements à coût modéré. En rapport avec cet événement, le Gouvernement indonésien a lancé deux programmes nationaux d'amélioration du logement et de réduction de la pauvreté urbaine. On en attend qu'ils relèvent le niveau de vie de deux millions d'habitants de taudis dans 32 agglomérations. Le gouvernement indonésien a aussi lancé une campagne de sensibilisation de l'opinion aux OMD auxquels se rapportent ces projets.

36. Les célébrations ont aussi offert l'occasion de mettre en relief les secours apportés aux survivants du tsunami et la reconstruction dirigée par ONU-Habitat à Aceh et Nias. L'organisme de relèvement et de reconstruction créé par le Gouvernement indonésien a été chargé de concevoir et diriger un programme coordonné de reconstruction et de développement pour lequel les impulsions viennent de la collectivité. L'Indonésie accorde un grand prix à l'appui apporté par les organismes des Nations Unies, y compris ONU-Habitat, la communauté des donateurs et le secteur privé pour mobiliser des ressources financières pour le relèvement des habitations et des collectivités dans les zones touchées par la catastrophe. Un certain nombre de consultations et d'évaluations préliminaires ont déjà eu lieu et il est prévu de reconstruire plus de 50 000 logements, dont certains sont déjà achevés ou en voie d'achèvement.

37. **M^{me} Vrcan** (Croatie) dit que la Croatie a appuyé sans réserve le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour qu'il devienne un programme à part entière en 2002 et se félicite de l'évaluation globalement positive du Bureau des services de contrôle interne. La Croatie s'est dotée d'une commission nationale pour l'habitat qui permet de préparer et d'appliquer, à partir d'une large base, des plans d'action reposant sur le Programme pour l'habitat. L'expansion rapide des villes appelle un plan global de développement durable qui tienne compte des dimensions écologiques, économiques et sociales et la Commission nationale pour l'habitat prépare des lignes d'orientation pour la politique du logement qui sera incluse dans la nouvelle stratégie de développement de la Croatie.

38. Un programme de logement financé publiquement a été établi en 2000. Il a un objectif double : améliorer les conditions de logement et développer l'industrie de la construction. À ce jour, plus de 100 villes ont utilisé ce programme et plus de 11 000 appartements ont été construits selon les normes définies par la Commission économique pour l'Europe.

39. La Croatie, dont les côtes s'étendent sur 4 000 kilomètres et sont bordées de plus d'un millier d'îles, dont 47 sont habitées, est particulièrement consciente qu'elle doit protéger son littoral et, en septembre 2004, le Gouvernement a adopté des règlements conçus pour protéger les valeurs culturelles et naturelles de la zone côtière tout en prenant des mesures appropriées de sauvegarde de l'environnement.

40. La Croatie compte sur le Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour guider ses travaux futurs d'édification de capacité afin qu'ils appuient ses politiques d'urbanisation durable au niveau national et local, en coordination et coopération avec d'autres organismes intéressés des Nations Unies.

41. **M. Yadav** (Inde) dit que la politique du logement et de l'habitat adoptée par son gouvernement en 1998 reconnaît dans le logement non pas seulement un actif mais aussi un élément de mode de vie globalement durable. L'Inde cherche à atteindre son objectif d'un logement pour tous d'ici à 2007 en suivant une approche combinant réformes du droit, incitations fiscales et transfert de technologie. Sa nombreuse population urbaine continue de s'accroître ce qui laisse présager une pénurie de logements et de l'infrastructure qui leur est associée ainsi que la prolifération des taudis. Elle a entrepris des travaux importants pour améliorer son infrastructure et a pris des mesures pour que des terrains soient davantage disponibles dans les zones urbaines et donc que les prix baissent de sorte que se loger soit de plus en plus à la portée des pauvres. Dans un univers de plus en plus urbain, le bien-être de la population dépend de plus en plus de la solution qui est apportée aux problèmes urbains.

42. Les pays en développement ont besoin d'une assistance financière et technique pour éliminer la pauvreté, créer une infrastructure économique durable et assurer la sécurité alimentaire des pauvres aussi bien dans les villes que dans les campagnes. L'Inde

envisage d'étendre les services publics urbains aux zones rurales pour y améliorer la qualité de vie et réduire l'exode rural. Plusieurs politiques et programmes ont été adoptés au niveau central pour améliorer les possibilités d'emploi et les moyens d'existence en zone rurale. En 1978 a été lancé un programme de développement rural intégré qui met des subventions et des crédits bancaires à la portée des pauvres des campagnes en incluant aussi un volet de formation et la fourniture d'une assistance technique. En zone urbaine, le projet de politique nationale des taudis prévoit de leur réfection et leur réhabilitation plutôt que leur élimination.

43. La communauté internationale devrait concevoir des instruments de financement à long terme pour les institutions financières qui financent des logements pour les pauvres. Les méthodes classiques d'instruments de financement institutionnel garanti n'offrent pas de solution suffisante. Il faut innover pour atteindre les objectifs en matière d'établissements humains et l'Inde a élaboré des plans concernant des techniques de construction de logements d'un bon rapport coût-efficacité, respectueuses de l'environnement et accordant la priorité aux zones reculées et touchées par les catastrophes, une attention particulière étant réservée aux plans de développement qui réduiront l'impact des catastrophes naturelles.

44. Il faut accorder le rang de priorité le plus élevé à la coopération internationale visant à fournir une assistance financière et technique, y compris le transfert de technologie pour que les pays en développement atteignent l'objectif convenu au Sommet du Millénaire. L'Inde est disposée à continuer de partager les technologies appropriées, particulièrement en ce qui concerne les technologies de construction de logements, dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

45. **M. Omene** (Nigéria) dit que le Rapport mondial sur les établissements humains 2005 a fait la lumière sur de vastes questions dont dépend le logement durable. Il faut compléter les systèmes de logement par une réduction du coût de ceux-ci et le relèvement des revenus, et l'État devra continuer d'appuyer les prêts à long terme pour réduire les risques liés aux prêts à court terme dans le secteur de la construction. Actuellement, dans beaucoup de pays en développement, il est très difficile d'obtenir des financements à long terme et les prêts à court terme coûtent trop cher pour les pauvres. Il faudrait appuyer

une participation de l'État non pas pour que ce soit lui qui fournisse principalement des logements mais pour qu'il facilite leur obtention par l'intermédiaire notamment de systèmes de garantie de crédit, de logements sociaux et de subventions ciblées.

46. Le Gouvernement nigérian applique le Programme pour l'Habitat, oeuvre au service des OMD et applique le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg dans le contexte du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et de la Stratégie nationale de développement de la maîtrise économique, programme de réforme qui vise à remettre le Nigéria sur la voie de la renaissance économique et du développement durable. Il espère que la communauté internationale apportera une assistance financière et technique.

47. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains a besoin de ressources financières suffisantes et prévisibles pour s'acquitter de son mandat et épauler les pays en développement afin qu'ils puissent atteindre leurs objectifs en matière de peuplement humain. C'est une bonne chose que les contributions volontaires à ONU-Habitat et à la Fondation pour les établissements humains se soient accrues de 30 % mais le déséquilibre est grave entre les contributions liées et celles qui ne le sont pas et il est urgent de renverser la tendance actuelle des contributions qui sont de plus en plus constituées de fonds affectés. Sans appui extérieur, les pays en développement pauvres n'auront pas les moyens de se loger correctement.

48. Les activités des directeurs du Programme pour l'habitat favoriseront l'inclusion du mandat et des programmes et campagnes d'ONU-Habitat à caractère global et normatif. C'est la raison pour laquelle le Nigéria a un bureau d'appui au Programme pour l'habitat et un directeur de programme pour l'habitat. Il faut que les politiques soient cohérentes, coordonnées et homogènes au niveau mondial. Les politiques doivent appuyer le développement et les mesures de réforme doivent stimuler la croissance économique, l'éradication de la pauvreté, l'emploi, l'inclusion sociale et l'autonomisation, ainsi que la durabilité de l'environnement.

49. **M. Karanja** (Kenya) dit qu'ONU-Habitat ne peut pas avoir les activités d'un programme complet car son financement et celui de la Fondation pour les établissements humains sont insuffisants et

imprévisibles; en effet, la part des contributions affectées est déséquilibrée par rapport à celles qui ne le sont pas et ONU-Habitat dépend de donateurs peu nombreux. La communauté et les institutions financières internationales devraient accroître les contributions volontaires non affectées qu'elles fournissent à la Fondation, de préférence sur une base pluriannuelle. Elles devraient aussi appuyer le Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement et la Facilité pour la réfection des taudis afin d'aider les pays en développement à mobiliser l'investissement public et les capitaux privés pour l'amélioration des crédits, le logement et les services de base. Il serait souhaitable de définir un jeu complet de règles et règlement financiers applicables aux opérations conformément aux recommandations du Comité du programme et de la coordination.

50. Les cibles relatives à l'eau, à l'assainissement et à la réfection des taudis appellent une approche intégrée. De plus, ONU-Habitat a besoin d'entreprendre immédiatement une évaluation de la performance et de l'impact des directeurs de programme d'Habitat, comme l'ont recommandé son Conseil d'administration à sa vingtième session ainsi que le Comité du Programme et de la coordination. Le Kenya accueille avec satisfaction les résultats de la réunion que les Ministres africains du logement et du développement urbain ont tenue en Afrique du Sud, à Durban, en février 2005, particulièrement la création de la Conférence des Ministres africains sur le logement et le développement urbain, qui doit servir de mécanisme consultatif pour le développement durable des établissements humains en Afrique, sous les auspices de l'Union africaine. M. Karanja demande instamment à la communauté internationale d'appuyer cette initiative, qui sera décisive pour la mise en oeuvre du Programme pour l'Habitat et les OMD.

51. Les catastrophes naturelles et celles qui sont provoquées par l'homme ont considérablement réduit les progrès obtenus en matière d'établissements humains en provoquant des morts et des pertes matérielles et en infligeant des souffrances indicibles aux populations. Pour atténuer leurs effets, la communauté internationale doit apporter une assistance financière et technique aux gouvernements qui veulent se doter de systèmes d'alerte. ONU-Habitat a une vaste expérience de l'atténuation des conséquences des catastrophes et de l'assistance postérieure aux conflits. Le Secrétaire général doit donc la faire participer aux

activités du Comité permanent interorganisations sur les catastrophes et les affaires humanitaires et faire en sorte que ses pratiques optimales soient adoptées de manière généralisée par la Commission de consolidation de la paix.

52. Au niveau national, le Gouvernement kényan, en collaboration avec les parties prenantes y compris ONU-Habitat, s'est engagé, par l'intermédiaire du Programme national de réfection des taudis, à rénover systématiquement les taudis dans toutes les zones urbaines et ainsi améliorer la vie et le cadre de quelque 5,4 millions de gens. M. Karanja invite instamment les partenaires de développement du Kenya à appuyer les efforts déployés par son gouvernement en fournissant des contributions au Fonds kényan pour la réfection des taudis, le logement à bas prix et l'infrastructure. En outre, le Gouvernement kényan met la dernière main à un projet de loi sur le logement qui régleme et surveille le secteur du logement et des établissements humains, offre aux promoteurs et autres partenaires une série d'incitations à construire de logements moins chers et définit une politique foncière nationale visant une meilleure utilisation et gestion des sols.

53. **M. Logan** (Observateur de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) dit que les catastrophes naturelles survenues au cours des derniers mois viennent seulement rappeler à quel point la planification et la construction urbaines sont capitales pour réduire la vulnérabilité et le risque, particulièrement dans les sites exposés. La planification des sites de construction et le développement des villes doivent être inspirés par un souci profondément ancré de prévenir les catastrophes en gérant en même temps l'approvisionnement en eau, l'assainissement et les déchets pour garantir l'hygiène et réduire ou éviter les maladies et les épidémies. Dans le monde entier, les sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge appliquent, en matière de peuplements humains, des programmes d'établissements à base communautaire qui servent cet objectif, pendant les catastrophes, puis après et aussi à long terme.

54. Protéger les vies lorsque surviennent des catastrophes est avant tout l'affaire des gouvernements et les sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge jouent un rôle auxiliaire; Lorsque des établissements humains sont détruits, l'une des premières choses à faire c'est d'installer rapidement des abris d'urgence. Pendant longtemps le CICR l'a

fait en fournissant rapidement des tentes ou d'autres solutions d'urgence. À ce sujet, elle fait fond sur l'expérience qu'elle a acquise à la suite de divers types de catastrophes naturelles en développant de plus en plus ses activités de relèvement rapide en matière de logements, entre autres en fournissant des logements provisoires et en reconstruisant les peuplements détruits en consultation avec ONU-Habitat, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Programme d'action humanitaire de la 28^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui s'est tenue en décembre 2003 reconnaît combien il importe d'être prêt à l'éventualité de catastrophes et de réduire les risques.

55. Pour faire face à l'imprévu, la planification et la construction doivent inclure des mesures permettant de résister aux inondations, aux tremblements de terre et aux tempêtes dans un bon rapport coût-efficacité et, ainsi, d'éviter de gaspiller le peu de ressources limitées dont disposent les pauvres. Pour mettre en place un plan national, il est indispensable d'avoir un système de gestion des risques en cas de catastrophe qui comprenne un volet pour la réduction du risque. Les populations les plus vulnérables appellent une attention particulière car la pauvreté les force souvent à vivre dans des peuplements fragiles dans les lieux les plus exposés. Les pauvres sont souvent plus menacés par les maladies et les catastrophes en raison de l'endroit ou des conditions dans lesquels ils vivent; de plus, ils ont moins facilement accès aux systèmes d'aide sociale. Pour qu'ils vivent mieux, il faut d'abord réduire leur vulnérabilité et les risques auxquels ils sont exposés, renforcer la résilience et édifier des capacités. La préparation aux catastrophes, particulièrement dans les zones urbaines densément peuplées, l'atténuation de leurs effets et les ripostes à leurs conséquences supposent la coopération d'un vaste éventail d'intervenants, dont l'ONU, la société civile et les organisations internationales comme la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge/du Croissant rouge, de sorte que l'objectif collectif qui consiste à créer des collectivités résistantes, bien protégées et bien organisées devienne une réalité.

56. **M^{me} Tibajuka** [Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)] constate avec satisfaction que les questions en jeu sont clairement perçues et qu'on ne se dissimule pas que beaucoup reste à faire pour

qu'ONU-Habitat puisse s'acquitter de sa mission qui consiste à coordonner la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. À ce sujet, les États membres devraient demander à ce qu'ONU-Habitat fasse partie du Comité permanent pour les affaires humanitaires. Elle juge particulièrement encourageante la déclaration faite par le représentant du CICR, qui est l'un des principaux organismes qui s'occupent d'abris d'urgence. Au sujet des voyages récents qu'elle a effectués dans les régions frappées par le tsunami à Sri Lanka et le tremblement de terre en Indonésie, elle note que la construction de logements impose à ces pays une tâche quasi-insurmontable qui aurait pu être évitée avec des codes de construction.

Point 73 de l'ordre du jour : Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions (suite)

b) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions (suite)(A/C.2/60/L.4/Rev.1)

Projet de résolution A/C.2/60/L.4/Rev.1 sur la coopération et la coordination internationales en vue du rétablissement de la santé de la population, de la régénération de l'environnement et du développement économique de la région de Semipalatinsk au Kazakhstan.

57. **Le Président** informe la Commission que les délégations des pays suivants se sont jointes aux auteurs du projet de résolution : Allemagne, Burkina Faso, Brésil, Congo, Chypre, Finlande, France, Gambie, Grèce, Guinée, Irak, Irlande, Italie, Jamaïque, Lesotho, Madagascar, République-Unie de Tanzanie et Sénégal. Le projet de résolution n'aura pas d'incidence sur le budget-programme.

58. *Le projet de résolution A/C.2/60/L.4/Rev.1 est adopté.*

Projet de résolution A/C.2/60/L.7/Rev.1 sur l'aide humanitaire et l'aide au relèvement en faveur de l'Éthiopie

59. **Le Président** informe la Commission que le projet de résolution n'a pas d'incidence sur le budget-programme.

60. **M. Tekelegn** (Éthiopie) informe la Commission que les pays suivants se sont joints aux auteurs du projet de résolution : Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Bolivie, Brésil, Chypre, El Salvador, Espagne, Gambie, Grenade, Inde, Irlande, Israël, Luxembourg, Malaisie, Népal, Ouganda, Philippines, Timor-Leste et Viet Nam.

La séance est levée à 12 heures.